

Question orale de Marie-Claire Carrere-Gee et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14^e faisant suite aux actes de maltraitance relatés dans la presse et qui auraient été commis sur des enfants de l'école élémentaire Boulard, à Paris 14^{ème} arrondissement.

Dans son édition du 10 octobre 2020, le journal Le Parisien a relaté des faits de maltraitances qui auraient été commis par des éducateurs sur des enfants de l'école élémentaire Boulard, et notamment : cris, pressions, strangulation, cheveux tirés, bousculades, coups de fourchette sur le crâne, etc.

Parmi ces actes, la strangulation à l'origine de la dénonciation de la situation semble d'ores et déjà avérée puisque l'intervenant sportif mis en cause, employé par une association chargée d'animer un atelier sur le temps périscolaire, s'est vu retirer le droit d'exercer dans les écoles parisiennes.

En regard de ces actes, l'article décrit les réactions respectives de la mairie du 14^{ème} arrondissement et des services de la Ville de Paris en charge des affaires scolaires :

- la citation des propos de votre 1^{er} adjoint nous informe sur la première : « nous avons constaté que certains animateurs avaient tendance à crier sur les enfants et à employer des méthodes pédagogiques inadaptées. Beaucoup sont stressés du fait des consignes sanitaires à faire respecter. Un recadrage des équipes est en cours. » Plus loin, le lecteur comprend que votre 1^{er} adjoint espère une nouvelle équipe de qualité et le redémarrage de l'activité interrompue.
- une phrase nous explique la seconde : un responsable de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du 6^{ème} et du 14^{ème} arrondissements s'est rendu à l'école pour rappeler les consignes aux équipes éducatives, notamment pendant le temps de la restauration.

Au vu de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir éclairer le conseil d'arrondissement, et à travers lui les habitants, sur les questions suivantes :

- **En ce qui concerne les écoles et les centres de loisirs :**
 - sur quels critères précis l'association ou les associations en cause – et de manière générale les associations intervenant dans l'arrondissement – sont-elles sélectionnées ?
 - quelles sont les qualifications exigées pour encadrer des enfants durant le temps périscolaire ?
 - quelles assurances prenez-vous et demandez-vous aux associations dans le cadre de la prévention de la radicalisation et pour garantir le respect de la laïcité ?
 - dans un souci de transparence de nature à rassurer les parents comme à défendre la réputation des associations et des éducateurs effectuant correctement leur travail, envisagez-vous de publier sur le site internet de la mairie la liste des associations intervenant dans les écoles du 14^{ème} arrondissement, leur objet et le nom de leurs dirigeants ?
- **En ce qui concerne l'école de la rue Boulard :**
 - depuis combien de temps les élèves de l'école Boulard sont-ils exposés à ces agissements ? depuis quand avez-vous connaissance de ces derniers et quelle en est l'ampleur ?
 - les éducateurs en fonction à l'école Boulard, y compris l'agent révoqué, sont-ils tous dotés des qualifications exigées par la Ville ?
 - quel processus de sélection et quels prérequis avez-vous mis en place pour procéder aux remplacements utiles pour obtenir – plutôt qu'espérer – une nouvelle équipe de qualité ?

- quel est le nom de l'association (ou des associations) employant ces éducateurs et quelle suite entendez-vous donner à votre relation avec elle(s) ? En particulier, quelles sont les clauses contractuelles protégeant les intérêts de la Ville, et à travers elle les enfants, susceptibles d'être activées ?
- par précaution, avez-vous vérifié et enquêté sur la situation dans les autres écoles de l'arrondissement ? Le cas échéant, avez-vous relevé des anomalies et, dans l'affirmative, lesquelles ? Quelles actions correctrices comptez-vous leur appliquer ?